MARINE

LES ANCIENS OFFICIERS MARINIERS. — Le ministre de la marine a adressé la lettre suivante à MM. Ferrero, député de Toulon, et Braud, député de Rochefort :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appuyer auprès de moi une requête du comité des anciens officiers mariniers de la flotte, tendant à faire obtenir aux sous-officiers de la marine retraités sous les lois antérieures le bénéfice de la loi du 16 janvier 1905, qui relève notablement le taux des pensions.

La dépense qu'entraînerait la mesure qui est proposée devrait, d'après les services compétents, s'élever à 2,500,000 francs pour le budget de 1906.

La situation de nos finances ne permettrait certainement pas une telle augmentation de crédits.

Cependant, en considération du dévouement dont a toujours fait preuve le corps des officiers mariniers des équipages de la flotte et du précédent qu'a consacré la loi de finances du 26 janvier 1892, je vous informe que par une dépêche de ce jour, j'ai proposé à M. le ministre des finances des mesures transitoires plus modestes, mais propres cependant à faire progressivement disparaître l'inégalité existant entre les officiers mariniers retraités avant et après 1905.

Si le ministre des finances croit possible de suivre *mes propositions, un crédit de 500,000 francs* serait ouvert au budget et spécialement destiné à relever les pensions des officiers mariniers et de leurs veuves.

Ce crédit permettrait d'augmenter immédiatement d'environ 20 0/0 les pensions actuelles, et progressivement on arriverait vers 1920 à l'unification que vous demandez.

Agréez, etc.

GASTON THOMSON.

AU JOUR LE JOUR

Un discours de M. Millerand

M. Millerand a présidé hier soir, à Dunkerque, en sa qualité de président de la commission extraparlementaire de la marine marchande, le banquet de la fédération des pilotes de France. Il a prononcé le discours suivant, au cours duquel il a examiné les conditions du progrès social dans notre régime démocratique :

Les pilotes de France ont fait au président de la commission extraparlementaire de la marine marchande l'honneur de lui offrir la présidence de leur assemblée et de ce banquet.

Leur invitation a été pour moi une bonne fortune. Je n'oublierai de longtemps l'impression saine et réconfortante que j'ai ressentie à entrer en relations avec des travailleurs comme vous, tout entiers absorbés par ce rude métier de la mer, si attachant et si beau parce qu'il est inséparable de l'idée toujours présente du péril et du sacrifice.

L'heure est propice pour conduire à votre école notre démocratie. Elle puisera près de vous des enseignements.

A côté des ouvriers de l'usine, des employés, des artisans, des petits commerçants, des travailleurs de la terre, vous marquez votre place. Si vous ne vous confondez pas avec vos camarades de labeur, vous n'auriez garde de vous en isoler. Votre cœur bat à l'unisson du leur. Vos espérances sont les mêmes. Votre idéal n'est pas différent. Comme eux, vous voulez toujours plus de liberté, toujours plus de justice. Avec eux vous poursuivez la légitime amélioration de votre sort, jaloux comme eux d'assurer la sécurité du lendemain, ce bien si précieux, plus cher aux Français peut-être qu'à personne au monde.

La République a déjà réalisé, au point de vue social, d'incontestables et importants progrès. Ce qu'elle a fait n'est rien auprès de ce qu'elle projette. Le devoir des travailleurs est d'aider, dans cette tâche difficile et grandiose, dont le succès leur tient tant à cœur, le Parlement et le gouvernement républicains. Vous avez en mains l'arme émancipatrice, la liberté de vous associer, le droit de vous syndiquer.

Vous savez à qui vous le devez, et votre gratitude m'a précédé dans l'hommage que j'adresse au grand homme d'Etat qui vous dota de cette inestimable conquête.

Le souvenir de Waldeck-Rousseau est à sa place en cette assemblée. Ce Breton doux et tenace, qui toute sa vie eut la passion et presque la hantise de l'Océan, se fût trouvé à l'aise et comme en famille au milieu de cette réunion de gens de mer, d'hommes comme lui réfléchis et silencieux, qu'il avait dès l'enfance appris à connaître et à aimer.

Il est parti trop tôt. Que sa mémoire du moins nous inspire!

S'il fut un bon serviteur du peuple, c'est qu'il se proposa toujours de l'instruire sans descendre jamais à le flatter. Il sut, avec la même vigueur et la même éloquence, revendiquer ses droits et proclamer ses devoirs.

La démocratie française, fille d'un long et glorieux passé, à qui son histoire, ses traditions, jusqu'à la place qu'elle occupe sur le globe ont concouru à composer peu à peu une physionomie et un rôle uniques, cette démocratie doit accepter, sous peine de déchéance, de graves et d'étroites obligations.

La première de toutes est de s'imposer à elle-même une discipline morale. Sous le régime sorti de la Révolution, d'où, de qui viendra la règle maîtresse et nécessaire, faute de laquelle surgit l'anarchie?

L'ordre, ce besoin élémentaire et primordial de toute société, n'y peut naître que de l'acceptation raisonnée et consciente d'une organisation et d'une discipline communes.

Combien plus impérieux et plus pressant ce besoin d'organisation et de règle pour une démocratie placée comme la nôtre au milieu d'une Europe que, depuis trente-cinq ans, la justice immanente des choses condamne au système épuisant de la paix armée!

Paix précaire, qu'il ne suffit pas que nous voulions passionnément garder pour que nous soyons assurés de la maintenir, car elle ne dépend pas que de nous. Si les hommes de violence et de proie nous font horreur, nous n'éprouvons que mépris et répugnance pour les victimes résignées et passives vouées à la boucherie. Le plus sûr moyen que nous conservions la paix, c'est qu'on sache que nous ne craignons pas la guerre.

Qui a l'honneur et la responsabilité de parler à ce pays ne saurait lui tenir aujourd'hui un langage différent de celui qu'au lendemain de nos désastres, avec tant de mesure et de fermeté, lui faisait entendre Gambetta, lorsqu'après avoir sauvé l'honneur il préparait l'établissement définitif de la République dans la France relevée.

Aujourd'hui, comme alors, le devoir militaire est le devoir de tout citoyen. La France a besoin, autant que jamais, pour la sauvegarde de son indépendance, d'une armée redoutable et d'une flotte puissante. Tous les partis le reconnaissent. Qu'une voix isolée s'élève pour nier le devoir patriotique : elle parle dans le désert et s'éteint sous la réprobation universelle.

Ce pays est d'esprit trop clair, de sens trop aiguisé, il a trop la volonté et l'ardeur de vivre pour se laisser prendre au piège de ces exercices de rhétorique meurtriers.

Une besogne urgente et ardue le sollicite. Il a entrepris de mener à bien l'œuvre politique et sociale la plus audacieuse dans sa logique.

Le pays de la Déclaration des Droits de l'homme entend donner au monde le spectacle, jusqu'à lui inconnu, d'une nation uniquement gouvernée, à l'exclusion de tout pouvoir traditionnel ou surnaturel, par la raison. Il veut s'attaquer à toutes les iniquités accumulées par les siècles pour, sur leurs ruines, fonder le règne de la justice.

Que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à surmonter avant de toucher au but! Ce n'est pas trop, pour y réussir, que de concentrer toutes ses forces, de les porter à leur maximum d'intensité.

Certes, nous disposons de ressources naturelles d'une variété et d'une abondance admirables. Nos agriculteurs, nos commerçants, nos industriels — pour ne parler que d'eux — rivalisent d'ingénieuse et efficace activité. Ils ont montré, ils montrent chaque jour quel est le ressort de notre race et qu'on peut tout en espérer. Nous sommes légitimement fiers de notre puissance d'épargne, de notre crédit.

Si, pour toucher un point qui vous intéresse de plus près, notre marine marchande a vu sa prospérité fléchir, elle n'attend qu'un peu d'encouragement et d'aide pour se relever et pour reprendre la place qu'une grande nation commerçante et colonisatrice n'a pas le droit de déserter. J'éprouverais quelque embarras à louer ici comme il convient l'admirable population de nos côtes; mais entre mille preuves de notre vitalité, il me sera permis de citer et de souligner d'un mot la merveilleuse expansion du port de Dunkerque sous la troisième République.

Ayons foi en l'avenir et sachons en attendre, avec une tranquille certitude, les réparations nécessaires. Jamais l'esprit public en notre pays ne fut moins fiévreux ni plus maître de lui. L'homme politique expérimenté qui a la charge et l'honneur de parler à cette heure au nom de la France, n'ignore pas qu'il peut s'appuyer sur une opinion publique avertie et réfléchie.

La République française sait où elle va et ce qu'elle veut. Sans forfanterie comme sans faiblesse, sûre de son droit, confiante en sa force, elle poursuit, dans le calme et dans la paix, l'accomplissement de ses destinées pour le développement de la civilisation et pour le bien de l'humanité.

Le congrès de Lille

(*De notre envoyé spécial*)

Lille, 28 août.

C'est aujourd'hui que s'est ouvert, à Lille, le quatrième congrès des Amicales d'institutrices et d'instituteurs publics de France et des colonies.

Le programme de ce congrès comprend l'étude des trois questions suivantes : les déplacements d'office du personnel enseignant, la coéducation, les méthodes qui conviennent à l'enseignement de l'histoire à l'école primaire.

Des rapports préalables, dus à des membres de l'Amicale du Nord, ont été distribués. Ils se font remarquer par la modération du ton et des conclusions. Dans le rapport sur l'enseignement de l'histoire, au paragraphe « Pacifisme et patriotisme », on peut lire, par exemple :

La patrie, c'est pour chacun de nous la forme prochaine, la seule forme bien connue de l'humanité. Qui n'est pas capable d'aimer l'humanité là où il la touche de si près, là où elle parle à son cœur et à ses sens, se trompe ou nous trompe quand il prétend l'aimer dans l'immensité de l'univers, à l'état de pur concept et d'abstraction insaisissable.

Le nombre des congressistes est considérable : près de 1,200, dont 550 délégués des Amicales, qui seuls ont le droit de vote.

On s'attend à ce que des discussions très vives s'engagent à propos de la question « pacifisme et patriotisme ». Mais il semble que la majorité des délégués refuseront de suivre M. Clémendot, de l'Yonne, l'un des auteurs du *Cours d'histoire* interdit par M. Bienvenu Martin. C'est M. Clémendot, en effet, qui sera le porte-parole de M. Hervé, dont il est le collaborateur.

Le vol du Comptoir d'escompte

L'INTERROGATOIRE DE GALLAY

M. Hamard, chef de la Sûreté, a reçu hier, vers cinq heures, un nouveau cablogramme de M. Aurelino Léal, chef de la police de Bahia. Il résulte de ce document que Gallay, s'étant vu contraint de dévoiler son identité, a imaginé un système de défense assez puéril pour essayer d'échapper à l'extradition : il veut faire croire aux autorités brésiliennes qu'il est recherché pour des raisons politiques.

Voici d'ailleurs le texte de la dépêche de M. Aurelino Léal :

Monsieur Hamard, Sûreté, Paris.

Gallay avoue son identité, mais prétend être l'objet de haines politiques. Dit être arrêté plutôt par crainte de la divulgation de renseignements qu'il possède en matière d'espionnage que pour vol du Comptoir d'escompte. — *Le chef de la police de Bahia.*

Il faut croire que cette invention ne saura en imposer au tribunal brésilien qui aura à se prononcer sur l'opportunité de l'extradition, car les mandats d'arrêt envoyés par M. Bourdeaux ne vont pas tarder à arriver à Bahia.

Nous avons dit hier que ces mandats sont suivis d'un exposé des charges qui pèsent sur les inculpés.

Le juge y a expliqué le système des virements, qui a permis à Gallay de détourner d'un seul coup de fortes sommes. Il a insisté sur sa qualité d'employé de banque et sur les faux qu'il a commis.

M. Bourdeaux a établi la complicité de la dame Sohet en mentionnant le virement de 350,000 francs fait à son bénéfice, sous un faux nom, et qu'elle a reporté elle-même au compte du prétendu de Gravald, et en remarquant qu'elle avait préparé la fuite de son amant par aide et assistance et recélé tout ou partie de l'argent volé.

Enfin, le juge d'instruction fait grief à Mary Audot d'avoir été la confidente de sa maîtresse et d'avoir facilité la fuite des coupables.

A BAHIA

Le *Daily Mail* a reçu de son correspondant particulier de Bahia un cablogramme qui énumère les valeurs et les objets saisis à bord de la *Catarina* par la police brésilienne :

Les sommes en argent trouvées sur le yacht la *Catarina* équivalent à vingt-quatre mille quatre cent quatorze livres sterling La plus grande partie de cette somme est en coupures de cinq, dix, vingt et cinquante livres sterling de la Banque d'Angleterre et en billets de mille francs de la Banque de France.

On a également trouvé à bord du yacht un certain nombre de chèques, des papiers divers, des quittances de loyer au nom de Mme Merelli, 10, rue Gustave-Flaubert, à Paris, et une affiche d'un café-concert parisien, imprimée en couleur et annonçant des représentations de Mme Merelli.

On a découvert aussi une lettre signée par Mary Audot, la femme de chambre de Mme Merelli, ainsi que de faux passeports portant les sceaux du préfet de police et du ministre de la justice.

Une petite valise timbrée aux initiales J. G., surmontées d'une couronne de baron, contenait une grande quantité de bijoux.

Le chef de la police a trouvé une photographie représentant un groupe formé par un homme, une femme et un enfant et portant au verso : J.-M.-Rio, rue du Port, 89, Lorient.

Trois timbres furent également trouvés, le premier portant l'inscription suivante : « Ministère de l'intérieur — Sûreté générale — Bureau du commissaire spécial », le second : « Ministère de l'intérieur — Bureau du commissaire spécial, Neufchâtel (Seine-Inférieure) » et, le troisième les initiales J. G. en lettres gothiques.

On sait que Gallay a déclaré au chef de la police de Bahia, dans le premier interrogatoire que ce magistrat lui a fait subir, qu'il se nommait Jacques Grandet, fils d'Alexandre Grandet, décédé, et de Mme Van der Streiten, demeurant à Spandau, près de Berlin, âgé de vingt-neuf ans, célibataire. Il a prétendu ensuite qu'il était affilié à une société secrète, société révolutionnaire et internationale.

On lui demanda alors comment il expliquait que l'on eût trouvé des papiers signés baron de Gravald, une valise avec les initiales J. G. et les cachets :

— Les cachets, répondit-il, ont été faits à Genève. Je m'en suis servi à Londres, Paris, Berlin et Cherbourg.

— Dans quel but vous en êtes-vous servi?

— Je m'en suis servi sur l'ordre de mon supérieur pour signer des documents et pour faire le passeport trouvé dans la cabine de Mary Audot.

— Quel est le nom du supérieur auquel vous faites allusion?

— Je ne veux pas le dire, répondit Gallay d'un ton dramatique, car si je le faisais, je serais tué dans les vingt-quatre heures. Jamais, même sous la torture, je ne révélerai son nom.

— Pourquoi avez-vous falsifié le passeport de votre domestique?

— Ce fut à la requête du duc de Ehrenwiesen.

— Quand vous vous êtes embarqué sur le yacht, avez-vous emporté de l'argent avec vous?

— Oui, à peu près 40,000 livres.

— Qui vous a donné cet argent?

— L'un de mes supérieurs de Londres. Il m'a été remis en deux paquets dont chacun contenait cinq cent mille francs.

— Vous n'avez pas vérifié le contenu de chacun de ces paquets?

— J'avais des instructions spéciales pour ne pas le faire.

On lui fait observer qu'il est difficilement admissible qu'il n'ait pas vérifié le contenu des enveloppes, puisque la police avait retrouvé à bord de la *Catarina* une « chemise » contenant des comptes qui se référaient pratiquement à la somme totale qu'il avait avec lui. Mais il a maintenu cependant son affirmation d'après laquelle les paquets n'ont jamais été ouverts.

Le chef de la police ayant présenté à Gallay les plis contenant les banknotes anglaises et les billets de banque français et lui ayant demandé s'il les reconnaissait :

— Je reconnais le premier, répondit-il. Mais je ne peux reconnaître le second. La seconde partie de la somme que j'ai reçue à Londres n'était d'ailleurs pas dans une enveloppe.

Le magistrat brésilien lui ayant donné connaissance des signalements télégraphiques transmis par le chef de la Sûreté de Paris, Gallay a dû reconnaître que ces signalements se rapportaient bien à lui, à sa maîtresse et à la femme de chambre de cette dernière.

Après avoir fait cet aveu, Jean Gallay demanda à faire *des révélations très importantes, mais à la* condition expresse qu'elles ne seraient pas communiquées au consul de France.

Pendant tout son interrogatoire d'ailleurs, Gallay a gardé vis-à-vis du consul de France qui était présent une attitude hostile.

— Je m'étonne, dit-il enfin à notre représentant, que vous mettiez tant d'insistance à me faire parler. Je ne m'expliquerai qu'à Paris, devant le préfet de police et le juge.

D'après le *Matin*, l'avocat de Gallay fait d'énergiques efforts en vue d'obtenir la mise en liberté de son client. Il invoque l'*habeas corpus* et base sa demande en élargissement sur ce fait que l'arrestation fut opérée de façon irrégulière et qu'elle est illégale. On croit même à Bahia, ajoute le *Matin*, qu'il fera triompher cette thèse aujourd'hui devant le tribunal, car le juge fédéral aurait donné un avis favorable à la demande d'élargissement de Gallay et de ses compagnes.

A Paris, la Sûreté ne s'émeut pas de cette nouvelle. Elle fait observer qu'un tribunal ne peut pas être appelé à statuer définitivement sur la mise en liberté de Gallay avant d'avoir reçu les mandats d'arrêt qui sont en route et qui n'arriveront pas à Bahia avant une quinzaine de jours.

LE CAPITAINE DE LA « CATARINA »

Interviewé par un rédacteur du *Jornal de Noticia*, le capitaine de la *Catarina* a donné les renseignements suivants :

En partant du Havre, je reçus du locataire de la *Catarina* l'ordre d'aller à Buenos-Aires. Pendant les premiers jours de la traversée, je remarquai que le baron de Gravald était extrêmement gai; il se montrait très expansif, et de temps à autre il tombait dans une tristesse tout à fait inexplicable. Il était pensif, et *cela sans cause apparente*.

Cela m'impressionna beaucoup; je conçus quelques doutes, et quand nous relâchâmes à Las Palmas, je m'empressai de télégraphier à Gosport, au propriétaire *du yacht, que j'avais l'intention de faire escale à Bahia* (Brésil).

Informé de mes intentions, le baron de Gravald insista auprès de moi pour se rendre directement dans un port de la République Argentine, et il ajouta que les clauses du contrat m'obligeaient à suivre cette route et non à le conduire à Bahia.

Il est probable qu'à ce moment le fugitif devait savoir que les pires mésaventures pouvaient l'attendre dans le port brésilien,

Malgré cette opposition, je fis route sur Bahia, après avoir expliqué au baron de Gravald que c'était là une nécessité absolue, la *Catarina* ayant besoin de charbon.

Arrivé à Bahia, je trouvai une dépêche me disant de ne pas continuer ma route. Pris de nouveaux soupçons, le baron me demanda avec inquiétude si la dépêche qui m'avait été remise le concernait.

Je lui répondis que non, que ce télégramme ne contenait que des instructions qui m'étaient transmises par M. Nicholson, le propriétatre de la *Catarina*.

La coupe des Pyrénées

(*De notre envoyé spécial*)

Toulouse, 28 août.

Les concurrents de la coupe ont terminé hier les 1,300 kilomètres du long circuit qui leur était imposé. 53 voitures sur 64 parties ont traversé hier Toulouse au milieu d'une foule immense qui acclamait ceux qui venaient de prendre part à cette longue randonnée. Toulouse était pavoisée; à toutes les fenêtres flottaient des oriflammes, et dans la soirée la ville entière était illuminée. On ne connaîtra les résultats du concours que cet après-midi, au cours de la distribution des récompenses, à laquelle assisteront cinq ministres : MM. Chaumié, Berteaux, Gauthier, Dubief et Ruau.

Après avoir offert aux concurrents de la coupe le spectacle d'une course de taureaux, le journal la *Dépêche*, qui avait organisé l'épreuve de la coupe des Pyrénées, a réuni en un banquet de 500 couverts servi dans la salle des Jacobins tous ceux qui ont participé aux épreuves de la coupe, la presse et les autorités locales.

A ce banquet, que présidait M. Huc, directeur politique de la *Dépêche*, assisté de M. Maurice Sarraut, organisateur de la coupe, avaient pris place trois ministres, MM. Chaumié, Gauthier et Ruau.

A la table d'honneur on remarquait encore une vingtaine de membres du Parlement, le général en chef Fabre, les généraux Laude et Martin, MM. Viguier, préfet de la Haute-Garonne, et ses collègues des départements limitrophes, Serres, maire et député de Toulouse.

Répondant au toast de M. Huc, M. Chaumié, au nom des ministres présents, a félicité la *Dépêche* de son initiative heureuse, qui fera mieux connaître le beau pays de Gascogne, mais qui a eu un autre résultat appréciable : celui d'habituer les populations rurales à ne plus s'effrayer au passage des automobiles dévorant l'espace.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Guenot, secrétaire du syndicat d'initiative; le baron Henri de Rothschild, au nom des touristes, et Frantz Reichel, au nom de la presse parisienne.

La municipalité a donné ce matin un grand déjeuner officiel auquel assistaient les ministres et les membres du comité d'organisation.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 28 août. — La situation atmosphérique est encore très troublée dans le nord-ouest de l'Europe par une dépression dont le centre passe sur l'Angleterre.

Le vent est très fort du sud-ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; la mer est très houleuse au pas de Calais, à Cherbourg et sur le littoral de la Gascogne.

Des pluies sont tombées sur le nord-ouest de l'Europe; en France, elles ont été abondantes dans le nord. On a recueilli 27 mm. d'eau à Dunkerque, 20 à Cherbourg, 17 à Nantes; un orage a éclaté hier soir à Dunkerque.

Dans la région de Paris, les pluies ont donné 16 mm. d'eau au bureau central, 10 au parc Saint-Maur.

La température s'est encore abaissée sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait 6° à Arkangel, 12° à Paris, 15° à Lyon et à Toulouse, 25° à Alger.

On notait : 5° au puy de Dôme, 4° au mont Ventoux et au pic du Midi.

En France, le régime des vents d'ouest va persister des averses sont probables avec temps frais.

A Paris, hier, la température moyenne, 14°2, a été inférieure de 2°6 à la normale (16°8).

A la tour Eiffel, maximum 16°3, le 27 à 4 h. du soir; minimum 10°5, le 28 à 5 heures du matin.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

De faibles averses sont encore observées pendant l'après-midi d'hier; puis ce matin de 3 h. 30 à 8 h., la pluie tombe sans interruption, fournissant sur notre région des quantités d'eau comprises entre 12 et 15 mm. Elle reprend très forte de 10 h. 10 à 11 h. 15, et donne pendant ce temps 5 mm. 3 dans le square Saint-Jacques. Deux roulements de tonnerre sont en outre entendus à 10 h. 20 dans la direction du sud-est.

Les vents dominent encore d'entre sud et sud-ouest près du sol et dans les basses régions, tandis qu'un courant d'ouest règne vers 2,500 m. d'altitude.

La température, inférieure en moyenne de 4°1 à la normale pour la journée d'hier, présente encore aujourd'hui des minima voisins de 10° en banlieue.

La pression barométrique, en baisse accentuée, accuse à midi 751 mm.

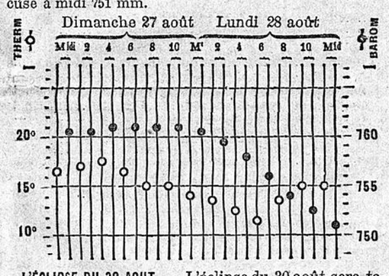

L'ÉCLIPSE DU 30 AOUT. — L'éclipse du 30 août sera totale aux abords d'une ligne facile à tracer sur une carte de géographie quelconque et que jalonnent les villes de Burgos, en Espagne, de Guelma, en Algérie, et de Sfax, en Tunisie. On sait qu'à Paris elle sera seulement partielle. Si l'on tire une ligne de Paris à Brindisi et passant par Genève, sur cette ligne les cinq sixièmes du disque solaire seront éclipsés par la lune; sur une ligne tracée de Royan, embouchure de la Gironde, à Palerme, et passant par Montpellier, l'éclipsement sera de onze douzièmes. Cela tient à ce que le soleil et la lune sont inégalement distants de la terre; or, comme la lune est relativement assez voisine de nous, on peut se déplacer suffisamment à la surface de la terre pour que le soleil et la lune paraissent dans des positions relativement fort différentes. Le 30 août, la totalité de l'éclipse atteindra le méridien de Paris exactement à une heure trente-cinq de l'après-midi; à cet instant elle sera totale pour la petite région que nous avons indiquée du nord-est de l'Espagne, tandis qu'elle sera partielle pour une grande partie de l'hémisphère boréal. Même une partie de la pénombre se projettera dans le vide sinistre, dans l'abîme de l'immensité au delà du pôle Nord de la terre, et l'on peut s'imaginer, dans une certaine mesure, ce que doit être l'effet troublant de cet énorme pinceau de ténèbres balayant l'espace morne!

Il est bien évident que des lunettes et des télescopes sont nécessaires pour faire des observations absolument scientifiques. Mais, il convient de le répéter, les observations à l'œil nu — si le ciel est dégagé de nuages — seront intéressantes et utiles : la Société astronomique de France, dont le siège est à l'hôtel des Sociétés savantes, à Paris, les centralisera et les coordonnera. Pour les observations à l'œil nu, il est indispensable d'affaiblir la lumière solaire qui blesserait la vision; on le fait en se servant de verres fumés, ou de verres colorés plus ou moins foncés que l'on interpose entre l'œil et les astres. Le verre fumé, ou enfumé, se prépare en écrasant la flamme d'une bougie avec un morceau de verre tenu à la main; il est bon de protéger la surface noircie en plaçant dessus un second verre, non fumé, fixé au premier au moyen d'une bande de papier gommé. D'ailleurs on vendra un peu partout et à très bon marché, le jour de l'éclipse, des verres colorés qui permettront de suivre le phénomène.

LES ORAGES. — Des perturbations orageuses viennent de nouveau de se produire sur de nombreux points du territoire : des orages ont éclaté hier simultanément à Paris, à Nancy et à Nice. Une tempête assez violente a sévi sur les côtes de Bretagne et sur la Manche, notamment au Havre. Cette tempête a abordé la région de Paris dans la nuit, donnant d'assez fortes pluies qui ont continué ce matin avec orage et coups de tonnerre à Paris même. L'abaissement de température a été relativement considérable : les pardessus de demi-saison ont reparu tout aussitôt sur les boulevards comme vers la fin de septembre, et les fiacres ruisselants, aux capotes abaissées, avaient pris un aspect automnal. L'éclipse coïncidant avec la nouvelle lune après-demain mercredi, il convient peut-être d'attribuer à ces conditions astronomiques particulières la terminaison quelque peu mouvementée du mois d'août.

L'EXPLOSION D'UN RÉCHAUD. — Une vieille couturière, Mme Angélina Sanguine, préparait hier son déjeuner, dans son petit appartement de la rue du Mail, lorsque, soudain, le réchaud à essence dont elle se servait, fit explosion; par malheur, elle avait laissé près d'elle un bidon non bouché contenant encore quatre litres et demi d'essence; le bidon fit à son tour explosion, et Mme Sanguine fut bientôt entourée de flammes.

Sa sœur, Mme Brachet, directrice d'une école communale dans la Dordogne, et sa nièce, institutrice, qui devaient déjeuner avec elle, s'efforcèrent d'éteindre le feu. Mais toutes deux se firent aux mains et aux bras de cruelles brûlures. Lorsque les pompiers de la caserne Jean-Jacques-Rousseau arrivèrent, la malheureuse couturière, dont les vêtements étaient consumés, était entièrement couverte de plaies profondes; ils l'entourèrent de couvertures et la transportèrent dans une pharmacie voisine, place des Petits-Pères.

Tandis que la malheureuse y recevait les premiers soins, le commissaire de police du quartier, M. Duponnois, téléphonait à l'hôpital Saint-Louis, réclamant l'envoi d'urgence d'une voiture des ambulances. Mais la voiture n'arriva pas. Aussi l'indignation des assistants était-elle unanime, d'autant plus que durant cette longue attente la victime, qui, malgré ses effroyables souffrances, n'avait pas perdu connaissance, poussait des cris de désespoir; le pharmacien voyait avec terreur son état empirer, et la voiture tant attendue n'arrivait toujours pas.

Ce n'est qu'après une attente de trois quarts d'heure que Mme Sanguine put être transportée enfin à l'hôpital Saint-Louis.

UN VEILLEUR DE NUIT ÉTRANGLÉ. — En raison de l'absence de M. Crossard, le bijoutier dévalisé de la rue du Temple, l'enquête ouverte sur cette affaire par M. Hamard n'a pas donné, dans la journée d'hier, de résultats appréciables. M. Crossard n'est rentré qu'assez tard dans la soirée, et il a été entendu jusqu'à une heure du matin par le chef de la Sûreté.

Le montant du vol n'a pu encore être établi.

Au cours des investigations auxquelles se sont livrés les inspecteurs de la Sûreté, on apprit que quatre individus, réunis dans un bar de Belleville, avaient exhibé et offert à des prix dérisoires divers objets d'orfèvrerie.

Bien qu'aucun de ces objets ne semblât devoir provenir du vol de la rue du Temple, ces individus furent amenés quai des Orfèvres. Ils étaient porteurs de couverts d'argenterie, de salières, d'une cafetière Louis XV en argent et de quelques bijoux anciens.

Quand ils eurent appris les soupçons qui pesaient sur eux, ils déclarèrent spontanément avoir volé ces objets précieux dans une villa momentanément abandonnée des environs de Montargis.

Un télégramme fut aussitôt adressé au parquet de cette ville, et on apprit qu'effectivement un vol avait été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, dans une propriété sise sur la commune de Nogent-sur-Vernisson.

Dans ces conditions, les quatre cambrioleurs ont été mis à la disposition du parquet de Montargis.

UN THÉATRE FORAIN QUI S'EFFONDRE. — Un accident qui n'a heureusement pas eu de conséquences graves s'est produit hier soir à la fête de Boulogne-sur-Seine. Vers onze heures, au milieu d'une représentation, une partie de la toiture d'un théâtre forain s'est effondrée sur les banquettes.

Plusieurs spectateurs ont été renversés; ils en ont du reste été quittes pour quelques contusions légères.

EXPLOSION D'UN GAZOMÈTRE. — Hier, à neuf heures, un gazomètre de l'usine à gaz de Carcassonne a fait explosion, pendant que des ouvriers réparaient des fuites.

L'un des ouvriers, nommé Louis Vidal, âgé de soixante-trois ans, a été trouvé mort. Un autre, Jules-Marie Veaux, a été enseveli sous les décombres. Les nommé Bousquet et Berge, atteints par les flammes, ont été grièvement brûlés.

ACCIDENT DE CARRIÈRE. — Un accident vient de se produire aux carrières d'ardoises de Renazé (Sarthe).

Deux ouvriers atteints par des blocs d'ardoise, au fond d'un puits, ont été grièvement blessés; deux autres sont morts : le nommé Choril, quarante ans, qui laisse une veuve et deux enfants, et le nommé Cailleteau, vingt et un ans.

INFORMATIONS DIVERSES

— On annonce le prochain mariage de :

M. le marquis Henri de La Faye de Guerre avec Mlle Charlotte de La Borie de La Batut, fille du député de la Dordogne;

M. Georges Calmès, préfet de la Corrèze, avec Mlle Victorine Bédache;

M. Louis Ducrocq, avocat à la cour, avec Mlle Hélène Besnard, fille de Mme l'amirale Besnard;

M. Paul Croiset, lieutenant au 109e de ligne, fils du professeur au Collège de France, membre de l'Institut, avec Mlle Gabrielle Bramas, fille du contrôleur de 2e classe de l'armée;

M. Paul Berthoud, lieutenant au 32e d'artillerie, avec Mlle Madeleine Millet, fille du général commandant le 5e corps d'armée;

M. Lionel Giraudet, naturaliste, fils de M. Alfred Giraudet, de l'Opéra, professeur au Conservatoire, avec Mlle Emilie Lacquemant, fille de l'architecte.

— A l'approche de l'ouverture de la chasse, visiter aux Grands Magasins Dufayel l'exposition des armes et articles de chasse, fusils de tous systèmes, carniers, ceintures, cartouchières et tous accessoires nécessaires. Nombreuses attractions.

NÉCROLOGIE

Le statuaire André Delorme, membre de la Société des Artistes français, est mort hier, à l'âge de 76 ans, à Sainte-Agathe-en-Donzy (Loire), où il était en villégiature.

Artiste de talent, André Delorme, qui avait été élève de Bonnassieux, exposait depuis plus de quarante ans au Salon des Artistes français. Son œuvre principale, *Mercure*, popularisée par d'innombrables reproductions, se trouve au musée de Lyon.

Ses obsèques auront lieu mercredi, à midi, à l'église Notre-Dame-des-Champs.

LIBRAIRIE

Annonçons la 35e édition de l'*Isolée*, l'émouvant roman de René Bazin, qui raconte la vie de sœurs expulsées de leurs couvents.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LES VENTRES DORÉS

Châtel-Guyon, parfaitement abrité dans sa vallée de moyenne altitude, rappelle à ses nombreux justiciables qu'il n'est pas pour la cure des intestins de saison plus favorable que les tièdes journées de septembre.

Jean Vincent **BULLY** Eau de Cologne concentrée ARTICLE TOUT SPÉCIAL

SPORT

Saint-Cloud. — Dieppe. — Bade

Hier, réunion de trotting à Saint-Cloud. La pluie n'avait pas empêché un nombreux public d'assister à cette reprise des courses dans la sphère parisienne.

Les épreuves au trot monté ont été gagnées :

Le prix Lavater (3,000 fr., 3,500 m.) par Bolide, à M. Olry (E. Urier), battant Galiobe 2e, Belle de Nuit 3e. — Pari mutuel, à 10 francs : 17 fr. 50; à 5 francs : 10 francs.

Le prix de Saintes (3,000 fr., 3,500 m.), par Casse Noisette, M. Th. Lallouet (Métivier), battant Comète 2e, Cora Pearl 3e. — Pari mutuel : 53 francs et 31 fr. 50.

Le prix Rocambole (5,000 m., 4,200 m.) par Bella, à M. Costenobel (L. Méquignon), battant Batailleur 2e, Benjamin 3e. — Pari mutuel : 24 francs et 14 francs.

Le prix Abrantès (3,000 fr., 2,800 m.) par Beaulieu, à M. Th. Lallouet (Métivier) battant Coran 2e, Cadet 3e. — Pari mutuel 28 fr. 50 et 17 fr. 50.

Les épreuves au trot attelé ont été remportées :

Le prix d'Hennebont (4,000 fr., 2,800 m.) par l'outsider Dame Noire, à M. C. Rousseau (Tambri), battant Chimère 2e, Christian 3e. — Pari mutuel : 1,576 fr. 50 et 121 fr.

Le prix Tiercelin (10,000 fr., 2,800 m.) par Baronne, à M. Cavey aîné (J. Cavey), battant Béthanie 2e, Barbe Bleue 3e. — Pari mutuel : 21 fr. 50 et 12 fr. 50.

A Dieppe, la seconde journée du meeting a été contrariée par la pluie persistante.

Le prix de la Plage (3,000 fr., 1,800 m.) a été gagné par Erin, au comte de la Tour du Pin (Gill), battant Lisette 2e, Par Amour 3e. — Pari mutuel : 27 fr. 50 et 17 fr. 50.

Le prix du Pollet (4,000 fr., 1,000 m.), dont le départ n'a pu être donné qu'au drapeau et après une attente de trois quarts d'heure, est revenu à Rocher Guillaume, au comte de Vauvineux (G. Bartholomew), battant Montlieu 2e, Menzieza 3e, et neuf autres produits de deux ans. — Pari mutuel : 108 fr. 50 et 62 fr.

Le prix de Pourville (7,000 fr., 2,400 m.) a été gagné par Maximum, à M. J. de Brémond (Ransch), battant sa compagne d'écurie Novice 2e et Rama 3e. — Pari mutuel : 11 fr. et 5 fr. 50.

Le prix Charles-Laffitte (handicap, 8,000 fr., 2,400 m.) a été enlevé par Marcia, à M. Ed. Bensamon (A. Botten), battant Montmartre 2e, Giberville 3e. — Pari mutuel : 51 fr. 50 et 37 fr.

Le prix Ango (haies, 5,000 fr., 2,600 m.) a été gagné par Gazelle III, à M. J. Bernard (U. David), battant Thermidor 2e, Drontheim 3e. — Pari mutuel : 35 fr. et 16 fr.

Le prix de Rosendal (steeple-chase, 4,000 fr., 4,600 m.) a été remporté par Esperanza, à M. Cornu-Langy (G. Brown), battant Clignancourt 2e, Lame d'Acier 3e. — Pari mutuel : 24 fr. et 13 fr.

Les jockeys O. Pratt et Ransch ont été mis à l'amende de 200 fr. pour désobéissance aux ordres du starter dans le prix du Pollet.

A Baden-Baden, les écuries françaises ont continué le cours de leurs succès, et la journée de clôture n'a pas été moins brillante que les précédentes.

Le prix Chamant (5,000 fr., 1,000 m.), a été gagné par Ibidem, au Haras de Rœmerhop (Warne).

Le prix Hermann de